

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-399

présenté par

M. Dufosset, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bernhardt, M. Blairy, Mme Blanc, Mme Bouquin, M. Buisson, M. Chenu, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Lépinau, Mme Delannoy, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dragon, M. Dutremble, M. Florquin, M. Gabarron, Mme Galzy, M. Gery, M. Giletti, M. Gillet, Mme Florence Goulet, M. Guibert, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Humbert, M. Jolly, Mme Joubert, Mme Laporte, Mme Lechon, Mme Levavasseur, M. Limongi, M. Lioret, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. David Magnier, Mme Marais-Beuil, M. Marchio, M. Markowsky, M. Patrice Martin, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, Mme Mélin, Mme Ménaché, M. Odoul, M. Perez, Mme Pollet, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Rimbert, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Salmon, M. Emmanuel Taché, M. Taverne, M. Tesson, M. Tonussi, M. Bloch, M. Allegret-Pilot, M. Vos, M. Weber, Mme Bamana, M. Casterman, M. Chudeau, M. Clavet, Mme Dogor-Such, M. Evrard, M. Fouquart, Mme Griseti, M. Guiniot, M. Jenft, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Martinez, M. Ménagé, M. Monnier, M. Muller, M. Rambaud, M. Rivière, M. Schreck, Mme Sicard, M. Michoux, M. Chaix et M. Pfeffer

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	80 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	80 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	80 000 000	80 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le programme 215 “Conduite et pilotage des politiques de l’agriculture” connaît une hausse budgétaire de ses 2 principales actions :

- +23,52 % pour l’action 01 (État-major, politiques transversales et affaires internationales),
- +39,42 % pour l’action 02 (Soutien aux services déconcentrés et structures régionales).

Ces augmentations, concentrées sur des dépenses de fonctionnement et de personnel, traduisent un alourdissement des coûts de structure du ministère, sans bénéfice direct pour les agriculteurs. Elles entretiennent une bureaucratisation croissante de la politique agricole au moment même où les exploitants affrontent une crise structurelle des revenus, du foncier et du renouvellement générationnel.

À l’inverse, l’action 23 du programme 149 “Appui au renouvellement et à la modernisation des exploitations agricoles” voit ses crédits diminuer alors même qu’elle finance la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), les aides à la transmission et les investissements de modernisation. Cette baisse intervient dans un contexte préoccupant :

- Un agriculteur sur deux partira à la retraite d’ici 2035 ;
- Moins de 30 % des jeunes installés bénéficient de la DJA ;
- Les coûts d’installation explosent (+40 % en 10 ans), notamment pour le matériel et le foncier.

La priorité devrait aller à ceux qui produisent et reprennent les exploitations, non à la hausse des dépenses bureaucratiques. Le présent amendement vise donc à réaffecter 80 millions d'euros des actions 01 et 02 du programme 215 vers l'action 23 du programme 149, afin de :

- Soutenir la transmission des exploitations familiales,
- Faciliter l'accès au foncier des jeunes agriculteurs,
- Financer les investissements de modernisation (irrigation, énergie, mécanisation).